



VEILLE JURIDIQUE

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : modification de la nomenclature.

Le décret n°2014-996 du 2 septembre 2014 introduit le régime de l'enregistrement dans la rubrique 2410 (activités de travail du bois). L'arrêté du 2 septembre 2014 fixe les prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2410.

Contrat de professionnalisation : du nouveau

Chaque salarié en contrat de professionnalisation doit désormais être accompagné d'un tuteur. De plus, la durée minimale de la formation reçue dans le cadre d'une période de professionnalisation est de soixante-dix heures.

Décret n°2014-969 du 22 août 2014 relatif à la durée minimale des périodes de professionnalisation et à l'obligation de tutorat d'un salarié en contrat de professionnalisation

Risque chimique : un nouvel outil pour évaluer les expositions à plusieurs substances

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) met en ligne un nouvel outil baptisé "MiXie France" qui permet d'évaluer en milieu professionnel les effets possibles liés aux multi-expositions aux substances chimiques. MiXie France compile les effets de 118 substances soumises à une valeur limite d'exposition professionnelle française (VLEP), classées dans 32 classes d'effets toxiques (atteintes rénales, par exemple).

Activité partielle : la procédure évoluée

A partir du 1^{er} octobre 2014, la demande préalable d'autorisation accompagnée de l'avis des représentants du personnel doit désormais être envoyée au Préfet par voie dématérialisée de même que la demande d'indemnisation au titre de l'allocation d'activité partielle envoyée à l'Agence de services et de paiement. *Arrêté du 24 juillet 2014 portant application du décret n°2014-740 du 30 juin 2014 relatif à la mise en œuvre de la dématérialisation de la procédure de recours à l'activité partielle, Décret n°2014-740 du 30 juin 2014 relatif à la dématérialisation de la procédure de recours à l'activité partielle.*

Contrat de génération : l'aide est doublée pour les entreprises de moins de 50 salariés

Le décret n°2014-1046 du 12 septembre 2014 portant majoration de l'aide accordée au titre du contrat de génération porte l'aide à 8000 € pour les entreprises de moins de 50 salariés qui recrutent un jeune de moins de 26 ans en CDI et embauchent, simultanément ou au plus tôt six mois avant ce recrutement, un salarié âgé d'au moins 55 ans.

Information et consultation du comité d'entreprise en matière de formation professionnelle : parution d'un décret

Le décret n°2014-1045 du 12 septembre 2014 relatif à l'information et à la consultation du comité d'entreprise en matière de formation professionnelle complète la liste des documents à transmettre au comité d'entreprise dans le cadre de la consultation sur le plan de formation de l'entreprise, pour tenir compte de la disparition fin 2015 de la déclaration n°2483, du remplacement du DIF par le CPF et de l'élargissement de la consultation du CE sur le plan de formation de l'année en cours (et non plus seulement sur l'année précédente et l'année à venir).

Attestation de salaire : nouveau formulaire

L'arrêté du 2 septembre 2014 fixant le modèle du formulaire «attestation de salaire délivrée par l'employeur dans le cas d'une interruption de travail continue supérieure à six mois» abroge l'arrêté du 23 décembre 1998.

Cas de jurisprudence : des salariés indemnisés pour défaut de document unique

Une entreprise a été condamnée au paiement de dommages-intérêts à ses salariés en raison de son manquement à l'obligation de mise en place d'une évaluation des risques et du document unique qui en découle. *Cour de cassation, chambre sociale, 8 juillet 2014, n°13-15470.*

**Accompagnement à la réalisation de dossiers ICPE, conseils en GRH, évaluation des risques professionnels, communication et dialogue social...
AFIRM vous accompagne selon vos besoins. Contactez AFIRM.**

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION - INGENIERIE - RESSOURCE HUMAINE - MANAGEMENT DES RISQUES
SARL AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE - 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n°451 327 829 00029
04 94 24 44 52	04 71 61 02 03